

Quels sont les caractéristiques et les facteurs de la mobilité sociale ?

Sensibilisation et problématisation :

Contrairement aux sociétés de l'Ancien Régime (ou encore aux sociétés de castes en Inde ou au Soudan) constitués de **groupes héréditaires**, dans une société parfaitement **démocratique** et **libérale**, les individus doivent avoir les mêmes **chances** d'accéder aux différentes positions sociales.

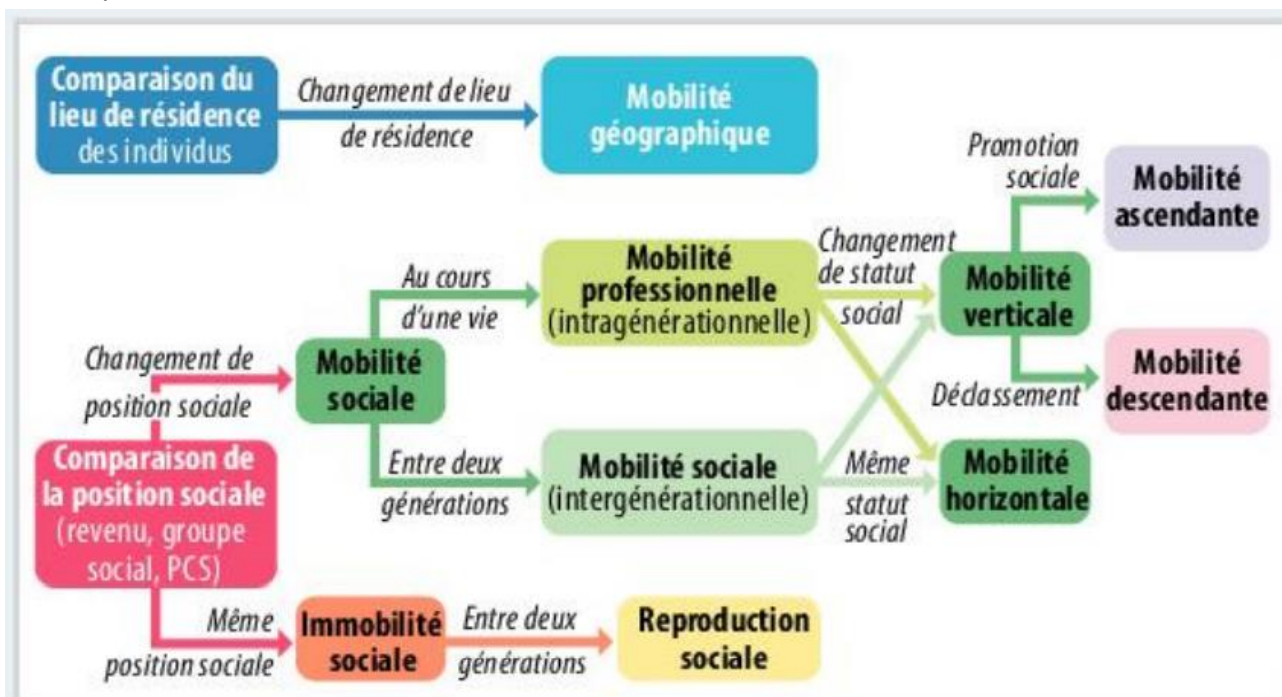
Sachant que cet idéal est rarement vérifié, **l'analyse de la mobilité sociale permet d'apprécier le degré de démocratie et de méritocratie de la société**. Plus la société est démocratique, moins les statuts sont assignés, c'est-à-dire déterminés « à l'avance » ; et plus la société est méritocratique, plus les positions sociales dépendent des **mérites individuels** (l'acquisition de connaissances, l'expérience personnelle ...) et non de **l'origine sociale**. Etudier la mobilité sociale constitue alors un **enjeu politique** dans la mesure où cette étude interroge le degré de démocratie et de libéralisme de la société.

→ Les sociétés démocratiques permettent-elles aux individus de « changer de statut ou de ne pas être enfermé » dans son milieu social d'origine ? Quels sont les caractéristiques et les facteurs de la mobilité sociale.

A. Quelles sont les caractéristiques de la mobilité sociale ?

1) Les formes de mobilité sociale

Il existe plusieurs formes de mobilité :



La **mobilité sociale**, c'est-à-dire le changement de position sociale ou de statut social des individus au sein d'une société, peut prendre plusieurs formes.

On distingue ainsi la **mobilité géographique**, la **mobilité professionnelle** et la **mobilité sociale intergénérationnelle**.

- La **mobilité géographique** désigne les changements de lieu de résidence d'un individu, par exemple lorsqu'une personne déménage pour ses études.

- La **mobilité professionnelle** (ou **mobilité intragénérationnelle**) désigne, quant à elle, le changement de profession d'un individu au cours de sa vie. C'est le cas par exemple d'une personne qui change d'entreprise ou d'un individu qui obtient une promotion dans son entreprise.
- La **mobilité sociale intergénérationnelle** désigne les changements de position sociale d'un individu par rapport à ses parents (père ou mère). C'est le cas par exemple d'un fils / d'une fille d'ouvrier qui devient cadre. C'est cette dernière forme de mobilité qui est l'objet privilégié des analyses de la mobilité sociale.
- La **mobilité verticale** correspond aux trajectoires entre catégories salariées qui se traduisent par un changement de statut. Ces trajectoires peuvent correspondre à une **mobilité ascendante ou descendante appelée aussi déclassement**.
- La mobilité non-verticale correspond aux trajectoires qu'il est plus délicat d'interpréter en termes ascendants ou descendants. C'est le cas des trajectoires de catégories entre deux catégories salariées ou entre deux catégories non salariées sans changement clair de statut social, c'est la **mobilité horizontale**.
- La **reproduction sociale** correspond à une situation d'**immobilité sociale** dans laquelle l'individu occupe la même position sociale que ses parents.

Les formes de mobilité peuvent se combiner.

- Un individu peut connaître une **mobilité professionnelle qui induit une mobilité sociale intergénérationnelle**.
- De même, **mobilité géographique et mobilité professionnelle se combinent souvent**, les individus pouvant être amenés à déménager pour changer d'emploi et de position sociale. A ce propos, des études montrent qu'en moyenne **les personnes occupant un emploi et qui ont déménagé sont plus nombreuses à déclarer avoir un statut social plus élevé** et elles sont deux fois plus nombreuses en proportion à être dans une catégorie sociale supérieure.

2) Mesurer la mobilité sociale par les tables de mobilité

Pour **mesurer de la mobilité sociale**, les sociologues utilisent deux types de tables de mobilité :

- **Une table de mobilité en termes de recrutement (origine)** : elle consiste à partir du présent (fils/fille) à remonter vers le passé (origine – père). C'est interroger l'origine des individus occupant une position donnée. C'est se poser la question : **D'où viennent les occupants de la catégorie X, ou Que faisait leur père ? Sur 100 cadres combien sont fils/filles de ... ?**

Ex : 37 % des hommes de professions intermédiaires, âgés de 40 à 59 ans, étaient des fils d'ouvriers.

- **Une table de mobilité en termes de destinée** : elle consiste, à partir du passé (de la catégorie du père) pour se projeter vers le présent (position occupée par le fils/fille). C'est donc interroger le devenir des individus ayant une origine donnée. C'est se poser la question : **Que sont devenus les fils/filles de ... ? Sur 100 fils/filles de cadres combien sont ... ?** ... car la référence aux pères se traduit par les fils/filles de ...

Ex : 30,9 % des fils d'agriculteurs exploitants âgés de 40 à 59 ans sont devenus ouvriers.

Les PCS pour lesquelles les **données sont les plus élevées dans la diagonale** de la table de mobilité en termes de destinée sont les **cadres, employés** et les **ouvriers**. C'est dans ces trois catégories que la **reproduction sociale est la plus forte**, c'est-à-dire qu'il y a la plus **grande proportion de fils qui appartiennent à la même catégorie sociale que leur père**.

On remarque encore que lorsqu'on observe un déplacement entre deux catégories, celui-ci s'effectue à **courte distance sociale** (Employé / Profession interm ou Professions intermédiaires / Cadres et PIS). On observe assez rarement des fils d'Ouvriers qui deviennent Cadres et PIS.

La dernière **ligne d'une table de destinée permet d'étudier la structure socioprofessionnelle** des individus interrogés. Si on la compare à la dernière colonne d'une table de recrutement (origine), on rendrait compte des **modifications de la structure sociale** entre les deux générations, celle des fils et celle des pères. Par exemple, on remarque qu'à la génération des pères, le poids (part) des agriculteurs est beaucoup plus important qu'à l'époque des fils.

Il faut connaître les limites des tables de mobilité.

- Tout d'abord, on considère que des individus qui appartiennent à la même catégorie sociale et a fortiori qui occupent la même profession sont en situation d'immobilité sociale. Or, entre les générations, **le statut social d'une profession peut évoluer**. Une situation d'immobilité sociale peut alors masquer un changement de statut social qui correspondrait davantage à une mobilité ascendante ou descendante.

Par exemple, le **statut social d'un instituteur**, il y a un siècle, était **différent de celui d'un professeur des écoles aujourd'hui**, car il disposait d'un **prestige** beaucoup plus grand dans la société. À une époque où une partie très importante de la population n'avait pas fait d'études, il pouvait apparaître comme un **notable** dans le village ou la commune. À l'inverse, les **professeurs des écoles** aujourd'hui ont un **statut social moins élevé**, comme le montrent leur rémunération et leur niveau de diplôme, comparé au reste de la population active. **Problème de comparaison pour conclure à une immobilité alors qu'il s'agirait plus d'une mobilité verticale descendante.**

- Ensuite, la mesure de la mobilité est fortement dépendante du nombre de catégories utilisées. **Plus on utilise de catégories pour mesurer la mobilité sociale, plus on va obtenir une mobilité importante** car les individus changeront plus facilement de catégories. Inversement, **si l'on n'utilisait que trois catégories sociales pour mesurer la mobilité** (par exemple classes supérieures, classes moyennes, classes inférieures), **on mesurerait moins de mobilité sociale** car une majorité des individus resterait dans la catégorie classe moyenne. En effet, il y aurait, par construction, moins de passage d'une catégorie à l'autre. L'outil fait en partie l'objet d'étude, ce qui pose problème.
- Les tables de mobilité ont longtemps été centrées **uniquement sur les hommes** car il était difficile de comparer la position sociale des filles à celle de leur mère, du fait du **fort taux d'inactivité** (mesure du comportement d'une catégorie face au travail) **dans la génération des mères**. Il aurait été possible de comparer leur position sociale avec la position sociale de leur père, mais survient alors la limite de la **différence entre les emplois masculins et féminins**.

3) Les spécificités de la mobilité des femmes et des hommes

Comparaison mobilité des femmes/hommes :

- **La mobilité des hommes**, comme celle des femmes, a augmenté depuis 1977, puisqu'aussi bien la mobilité ascendante que la mobilité descendante sont en augmentation pour les hommes. On peut remarquer que la **mobilité ascendante des femmes est plus importante que celle des hommes pour les filles ayant une mère profession intermédiaire ou employée ou ouvrière qualifiée, mais légèrement moins forte pour les filles ayant une mère employée ou ouvrière non qualifiée**. En effet, alors que 26,5 % des fils ayant un père profession intermédiaire deviennent cadres, 29 % des filles ayant une mère profession intermédiaire deviennent cadres.
- On observe que **51,6 % (21,6 + 30,0) des filles sont employées ou ouvrières contre seulement 42,5 % des fils (10,1 + 32,4)**. À l'inverse, **42,7 % des filles occupent un emploi de cadre ou de profession intermédiaire contre 45,7 % des fils** (revoir doc).

En fait, la **mobilité observée des filles est largement influencée par la position des mères**. On va comprendre le mécanisme :

La plus forte mobilité ascendante des femmes (40 % occupent une position sociale plus élevée que leur mère contre 28 % des hommes qui occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père) **s'explique principalement par le niveau socioprofessionnel plus faible des mères, c'est-à-dire que les mères occupaient en moyenne des emplois moins valorisés que les pères. (C'est un effet de structure)**. En conséquence, **si l'on compare la position sociale des femmes à celle de leur père, leur mobilité ascendante est presque deux fois moins forte (22 % sont en mobilité ascendante par rapport à leur père) et leur mobilité descendante est beaucoup plus importante.**

Quels déterminants (facteurs) à cette mobilité sociale ?

B. Quels sont les facteurs de la mobilité sociale ?

1) Le rôle de la mobilité structurelle et l'analyse de la fluidité sociale

→ **La mobilité sociale peut s'expliquer en partie par l'évolution des emplois :**

On constate particulièrement (entre les deux générations) que :

- La **proportion d'agriculteurs** dans la population active est passée de 15,4 % en 1962 à 1,9 % en 2014, soit une baisse de 13,5 points de %. Elle a été **divisée par 8**.
- Dans le même temps la **proportion de cadres** supérieurs et moyens (PI) était **multipliée par plus de 2** (ou +24,2 points de %).

Donc, la **forte diminution de la proportion d'agriculteurs** dans la population active a rendu plus difficile l'accès à ce statut, alors qu'à l'inverse la **multiplication par plus de deux de la proportion d'emplois de cadres** a facilité l'accès à ces emplois, et donc la **mobilité sociale ascendante**.

Les évolutions de la répartition des emplois entre les générations favorisent la mobilité sociale (on parle de mobilité structurelle) **mais ne suffisent pas à expliquer toute la mobilité. Il reste ce que les sociologues appellent une « mobilité nette » qui est la différence entre la mobilité observée et la mobilité structurelle.**

Mobilité brute (totale observée) = mobilité nette + mobilité structurelle.

L'existence d'une forte mobilité observée n'implique-t-elle que l'inégalité des chances diminue dans la société et que l'égalité des chances gagne du terrain ? Pas forcément ...

→ **Il faut rendre compte de la fluidité sociale** (les « odds ratios » ou « rapport des chances ») **pour savoir si l'égalité des chances progresse dans notre société.**

On distingue ainsi la **mobilité sociale observée** (la proportion d'individus qui occupe une position sociale différentes de celle de leurs parents référents. Elle est influencée par l'évolution de la structure sociale entre les générations), **de la fluidité sociale** qui mesure une mobilité relative c'est-à-dire la probabilité d'atteindre un groupe social en fonction d'origines sociales différentes. Elle se mesure principalement par les **odds ratio** (rapport des chances relatives).

Explication par l'exemple :

- Comme en France, en 2014-2015, **50,1 %** des fils de cadre et PIS sont devenus cadres et PIS et **8,4%** sont devenus ouvrier => alors **les chances pour un fils de cadre de devenir cadre représentent 5,964 fois** (50,1/8,4) **ses chances de devenir ouvrier.**
- Comme en France, en 2014-2015, **10 %** des fils d'ouvrier sont devenus cadre et **46,2 %** sont devenus ouvrier, => alors **les chances pour un fils d'ouvrier de devenir cadre représentent 0,216 fois** (10/46,2) **ses chances de devenir ouvrier.**
- On peut en conclure en calculant les **odds ratio** (rapport de rapports) pour déterminer la **fluidité sociale**, qu'un **fils de cadre a 27,6 fois** (5,964/0,216) **plus de chances qu'un fils d'ouvrier de devenir cadre plutôt qu'ouvrier.** Sachez que dans une **situation d'égalité des chances parfaite, ce rapport serait de 1** car un fils de cadre aurait les mêmes chances qu'un fils d'ouvrier de devenir cadre plutôt qu'ouvrier.

On peut chercher maintenant à mesurer et comparer l'évolution de la mobilité et de la fluidité sociale.

On constate alors que **l'augmentation de la mobilité sociale observée** entre 1977 et 2014-2015 **s'est traduite par une augmentation de la fluidité sociale**, mais sans que cette évolution soit linéaire.

- Entre 1977 et 1985, la **mobilité sociale a augmenté** et pourtant la **fluidité sociale a diminué** puisqu'on est passé d'un **odds ratio de 90 à 99,5.**
- Au contraire, entre 2003 et 2014-2015, la **mobilité sociale a légèrement diminué** alors que la **fluidité sociale est restée la même.**
- C'est surtout entre **1985 et 2003 que la fluidité sociale a progressé**, la société a alors gagné en **égalité des chances** sur cette période ; depuis 2003 aucun progrès est constaté !

Retenons que l'évolution de la structure sociale est donc un facteur de mobilité sociale.

Quelles autres explications, facteurs de la mobilité sociale ?

2) Le rôle des niveaux de formation et des ressources et configurations familiales

Il faut bien se rendre compte que de multiples **ressources** agissent sur la mobilité sociale :

→ **Le rôle des ressources en capital culturel, économique et social**

- **Le capital culturel transmis principalement par la famille joue un rôle déterminant :**
Le **capital culturel** se transmet par ce biais. Le **capital culturel, c'est-à-dire à l'ensemble des savoirs, savoir-faire, savoir-être, socialement valorisés, est transmis notamment lors de la socialisation familiale, mais qui peut aussi s'acquérir, par exemple grâce à l'école. Ce **capital culturel joue un rôle essentiel dans la réussite scolaire**, puisque comme le montre **Pierre Bourdieu, l'école reconnaît comme compétences scolaires des attitudes et des aptitudes inégalement transmises selon l'origine sociale (sens de l'abstraction, culture littéraire, intérêt pour l'actualité, maîtrise d'un langage soutenu, aisance orale...).****
- **Le capital économique :** il correspond aux ressources économiques et financières telles que le montant des **revenus du travail et du capital (revenus de placement) et patrimoine** détenus par la famille et donc susceptibles d'être hérités. Par exemple, un travailleur indépendant doit disposer d'un patrimoine professionnel : des terres et du matériel pour les agriculteurs, un fond de commerce, une entreprise, pour les artisans, commerçants, chefs d'entreprises, un cabinet pour un avocat ou un

médecin. Donc, un individu qui bénéficie de ressources économiques familiales peut plus facilement acquérir ce patrimoine. Parfois, il peut même en **hériter** (un jeune diplômé de la faculté de droit devient plus facilement avocat en reprenant le cabinet de son père, donc aussi sa clientèle, qu'un autre diplômé dépourvu de telles ressources).

- **Le capital social** peut se définir comme l'ensemble des réseaux de relations socialement utiles, par exemple pour trouver la meilleure formation scolaire, un stage, un emploi. Par exemple, un salarié d'une entreprise dispose d'informations sur les emplois qui s'y créent, sur les éventuels stages, mais aussi sur les compétences qui y sont particulièrement valorisées. Il peut donc en informer ses enfants, voire essayer de les avantager ou de leur accorder des passe-droits (« piston »). Les cadres disposent davantage de capital social que d'autres catégories sociales (ouvrier et employés), ce qui a un impact sur la possibilité d'immobilité sociale (cadre->cadre).

Des exemples de trajectoires sociales expliquées par les ressources familiales et configurations familiales

- Trajectoire des membres de la **famille Pinault**. Il s'agit plutôt d'immobilité sociale grâce à ces ressources familiales : le parcours de trois générations de la **famille Pinault** est emblématique. Il s'agit d'une véritable dynastie, reconnaissable à la **transmission de ressources économiques, sociales et culturelles pour assurer cette reproduction sociale**.
- Trajectoire de la famille **Belhoumi** originaire d'Algérie présentée par le sociologue S. Beaud : les parcours peuvent s'expliquer par la **socialisation familiale, par l'école et rencontres, groupes de pairs, associations**, et par la situation particulière de cette famille... **Les trajectoires de mobilité ascendante** connues par les **sœurs aînées** de la fratrie s'expliquent par leur réussite scolaire qui est elle-même la conséquence d'une **socialisation différenciée des filles et des garçons (menace d'être mariées avec des hommes du bled)**, mais aussi de **rencontres décisives** (enseignants, animateurs) qui vont encourager ces filles dans leur parcours de réussite. Les **parcours des trois frères sont différents** de ceux de leurs sœurs aînées car les frères sont peu ou **pas diplômés**. Ils sont néanmoins, comme leurs sœurs, durablement en emploi.

→ **La notion de configurations familiales** permet de ne pas penser la famille comme une notion unique, mais aborder la diversité des familles selon le milieu social, la taille de la fratrie, la situation conjugale (on peut penser à l'impact d'un divorce) ou l'origine migratoire des parents, le niveau de revenu ... etc.. (voir l'exemple de la famille Belhoumi)

→ La mobilité sociale s'explique aussi par le rôle de la formation dans l'accès à l'emploi

Le **niveau de formation** apparaît déterminant pour l'accès aux emplois de cadre ou de profession intermédiaire.

En effet, alors que parmi les enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants, **88 % de ceux qui ont un diplôme du supérieur long accèdent à ces emplois**, ce ne sont que **17 % des non-bacheliers**. De même, **parmi les enfants d'ouvriers et d'employés, 81 % de ceux qui ont un diplôme du supérieur long accèdent à ces emplois de cadre ou de profession intermédiaire** contre seulement 10 % des non-bacheliers (soit 8 fois moins).

On s'aperçoit aussi qu'à **niveau de formation équivalent**, les enfants d'ouvriers et d'employés accèdent moins souvent aux emplois de cadre et de profession intermédiaire que les enfants de cadres et prof intermédiaires. Le **rendement d'un même diplôme** est plus faible pour les enfants d'ouvriers et employés que pour les enfants de cadres pour accéder à un emploi de cadre. A même niveau de diplôme, le poids de l'origine sociale est déterminant pour accéder à un emploi valorisé.

Cet écart de rendement du diplôme s'explique par les ressources familiales (en particulier le capital social) que les enfants de cadres et de professions intermédiaires peuvent mobiliser pour faciliter leur accès à l'emploi (utilisation d'un réseau utile plus important pour les familles cadres).

Le **niveau de formation** se combine donc avec les **ressources familiales** pour expliquer l'accès différencié à l'emploi et les trajectoires de mobilité.